

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

SEANCE DU 7 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Date de la Convocation : 31/01/2017

Date d’Affichage : 31/01/2017

L’an deux mille dix-sept et le sept février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORERE Jean-Claude.

Présents : M. MORERE Jean-Claude, Mme CHADES Nadine, M. PLAA Didier,
M. LAMARQUE Jean, Mme TARAIRE Christelle
Mme CAMPAGNE-IBARCQ Valérie

Absents excusés : Mme DABADIE Laure, M. GALLARDO Manuel, M. DA FONSECA José,
Mme ALMEIDA-APARICIO Laëtitia, M. TOUCHARD Alain

Procurations : M. GALLARDO Manuel à M. MORERE Jean-Claude
M. TOUCHARD Alain à Mme CHADES Nadine
Mme DABADIE Laure à Mme TARAIRE Christelle

Secrétaire de séance : Mme CAMPAGNE-IBARCQ Valérie

Plan local de l’urbanisme Délibérations 2017-001 et 2017-002

Le conseil avait délibéré le 14 juin 2016 sur la question du transfert de la compétence à la CCLO. Il avait un avis défavorable. Or, la délibération a été prise trop tôt : il convient de délibérer sur cette question dans les trois mois qui précèdent la date anniversaire des trois ans de la loi Alur, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 pour la délibération prise soit valable. Le maire demande donc au conseil de bien vouloir réaffirmer la position prise en juin dernier.

Délibérations adoptées à l’unanimité.

Adhésion à un groupement de commandes pour l’achat d’énergies Délibération 2017-003

Dans le cadre de l’ouverture des marchés de l’énergie, la disparition des tarifs réglementés de l’électricité depuis le 1^{er} janvier 2016 a conduit le SDEPA, en collaboration avec les syndicats d’énergie aquitains, à proposer aux collectivités, dès 2013, un groupement de commandes à l’échelle régionale pour l’achat d’énergies. Ces contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2016. L’opération doit être renouvelée avec un nouveau marché d’achat d’électricité d’une durée de 2 ans ; le SDEPA propose à la commune d’y adhérer.

Sur proposition du maire, le conseil municipal :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

- décide l'adhésion de la commune de Sauvelade au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée ;
- autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité/du membre ;
- autorise le coordonnateur et le syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ;
- approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive ;
- s'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Sauvelade est partie prenante ;
- s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Sauvelade est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subventions pour la création de logements dans l'abbaye de Sauvelade

Délibération 2017-004

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des dernières études menées sur l'abbaye pour la création de logements au premier étage. Les travaux consistent en l'aménagement de quatre appartements indépendants de différentes tailles accessibles aux personnes à mobilité réduite, en conservant le grand escalier et en aménageant un ascenseur. Ils s'élèvent 456 500 € HT.

Le maire précise que ces logements conventionnés peuvent faire l'objet d'aides de la part de l'Etat (au titre de la DETR) et du département (aide PALULOS). Il propose aux membres du conseil de bien vouloir valider le plan de financement suivant et de l'autoriser à faire toutes les formalités administratives nécessaires pour l'obtention de ces subventions :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €
Montant de subvention DETR sollicité	➤ 159 775 €
Montant de subvention conseil départemental sollicité :	➤ 68 475 €
Part du porteur de projet (autofinancement)	➤ 228 250 €
TOTAL	456 500 € HT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE
Département des Pyrénées-Atlantiques

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autres questions

Sont ensuite évoqués les points suivants :

- un point sur les travaux à l'église : avancée du chantier ;
 - l'électrification des cloches de l'église : l'entreprise Laumailé a été sollicitée afin de proposer et de chiffrer le coût d'une telle opération ;
 - la réfection du mur de clôture face à l'abbaye : trois devis ont été reçus en mairie (ATC pour 52 464.21 €, SOMAC pour 40 471.13 €, Thierry Héguilein pour 23 736.00 €) et seront présentés à la CCLO pour validation avec le service aménagement ;
 - la question de la sécurisation de l'école : se pose le problème de la servitude de passage pour le champ situé derrière la cour ;
 - le sapin place de la mairie : celui-ci penche et il faudrait voir à l'élaguer.
-

Plus aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, la séance est levée à 21h30.